

RÉPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES ET DU PLAN

DIRECTION DE LA PLANIFICATION

N° 1107

N°.....MEFP/MDP/DP/DPSE/PELCP

15 JUL. 1999

BORDEREAU D'ENVOI

Des pièces adressées à : Monsieur Ibrahima BA
Expert – Conseiller Sous – Programme V
Programme Elargi de Lutte contre la Pauvreté
(PELCP _ Projet SEN/97/003 – PNUD)
DAKAR

N° D'ordre	Analyse	Nombre de Pièces	Observations
	Compte rendu de la réunion du Comité de suivi de l'étude portant sur les capacités de pilotage tenue le 13 juillet 1999		Pour attribution
	TOTAL.....	<hr/>	

A.....le.....1999

Arrivé le

Sous le N°



Aboubacry Demba LOM

15/07/99

COMPTE RENDU DE REUNION

Le Comité de suivi de l'étude portant sur les capacités de pilotage du PLP s'est réuni le mardi 13 juillet 1999 à 10H sous la présidence de M. Aboubacry D. LOM, Directeur de la Planification. Il a examiné la 2^{ème} version du rapport du cabinet Eco-Afrique qui devait faire une nouvelle proposition de schéma organisationnel portant sur la coordination et la gestion du programme au niveau régional, lequel schéma doit respecter :

- Le cadre institutionnel du PLP ;
- la démarche participative ;
- la responsabilisation des collectivités locales.

Etaient présents :

- | | | | |
|-------|--------------------------|--------|-----------------------|
| - M. | Soyebou | THIAM | DP/MEFP ; |
| - | Aboubacry | LY | DP/MEFP ; |
| - | Ibrahima | BA | MEFP/DP/PELCP ; |
| - Mme | Kardjatta | NDIAYE | CT/MEFP ; |
| - M. | Abdoul Aziz | GAYE | Cabinet Eco - Afrique |
| - | Les consultants associés | | Eco- Afrique. |

L'examen du rapport d'étude s'est déroulé en l'absence des représentants des collectivités locales qui, pour diverses raisons invoquées par la maison des élus locaux n'ont pu répondre présents à la convocation du Ministre délégué chargé du Plan.

La maison des élus locaux, compte tenu de cette situation regrettée par le comité et aussi de l'importance que les élus accordent aux nouvelles conclusions du cabinet sur le schéma organisationnel proposé pour soutenir la coordination et la gestion opérationnel du programme pauvreté à la base, a suggéré qu'il leur soit permis de se concerter d'abord afin qu'une autre rencontre ne puisse être provoquée.

Le comité a pris bonne note de la proposition faite par la maison des élus locaux.

Avant le démarrage des travaux, le président de séance a informé le comité que suite à une réunion de travail qu'il a eue avec le MEFP sur le cadre institutionnel du PLP, des changements vont intervenir dans la stratégie d'intervention à la base.

En effet, pour assurer une cohérence globale dans le cadre institutionnel du PLP, le MEFP, en sa qualité de responsable de la coordination national du PLP, semble plutôt s'orienter vers un CRCAT présidé par le Service Régional de la Planification, celui-ci étant une structure sous sa tutelle et

dépendant de surcroît de la Direction de la Planification présidente du STCS et point focal du pilotage et de la gestion du programme.

Cette option, tout en gardant l'esprit du PLP bâti sur la démarche participative et responsabilisante, permet d'asseoir et de boucler selon les autorités, les liaisons hiérarchiques entre les différents organes du PLP qui sont nécessaires pour la coordination générale.

Les collectivités locales qui sont au même titre que les populations bénéficiaires du PLP, doivent être appuyées dans l'identification de la demande sociale et la mise en place des arrangements institutionnels au moment de la phase mise en œuvre des actions concrètes.

Nonobstant cette nouvelle donne, le comité de suivi a pris bonne note et demandé quand même au cabinet de procéder à la présentation de sa 2^{ème} proposition du schéma organisationnel.

Celle-ci subdivise le CRCAT en trois entités : le Comité d'Orientation de Coordination Régional (COCR), la Cellule Technique Régionale (CTR) et la Cellule de Sélection (CS) et propose l'organisation de forums d'expression des besoins à la base (commune et communauté rurale).

En rappelant que la lutte contre la pauvreté doit être sous tendue par des procédures d'urgence dans les interventions, le comité a interrogé l'opérationalité du schéma proposé par le consultant qui, bien qu'internalisant les principes de la participation et de la responsabilisation des collectivités locales, n'a pas semblé prendre en compte les exigences d'efficacité, de rapidité, de célérité dans les procédures de traduction de la demande en proposition de financement.

Le comité fera noter au cabinet que le schéma ne doit faire apparaître d'une manière générale, la fonction de gestion financière d'allocations de ressources ou de projets dans les missions CRCAT. En effet, les allocations de ressources doivent être perçues comme étant les ressources des projets d'investissement approuvés et dont l'exécution est soumise à des procédures propres à chaque bailleurs de fonds et la gestion administrative, financière et comptable confiée aux Unités de Coordination des Projets (UCP).

La mission du CRCAT est non seulement, de veiller à une coordination efficace du programme en assurant une cohérence dans les interventions mais également, de faciliter la mise en œuvre de ces projets d'appui en créant les cadres de concertation nécessaires à l'identification des actions concrètes porteuses apportant des réponses appropriées à la demande sociale aussi bien dans le domaine du renforcement des capacités productives, des capacités techniques des populations que dans l'amélioration de leur accès aux services sociaux de base.

En s'accordant sur l'importance de l'organisation des forums d'expressions des besoins au niveaux communal et rural, le comité a demandé que le schéma s'en tienne à deux organes : le CRCAT qui sera investi des missions de coordination, d'orientation au niveau régional et la Cellule Technique Régionale (CTR), unité d'appui technique prenant en charge, en collaboration avec les bénéficiaires directes (collectivités locales et les populations), la planification opérationnelle des activités du programme.

Le comité a demandé que la CTR présidée par le SRP soit constituée, en plus de l'expert socio-économiste volontaire national qui sera recruté, au moins du service du développement communautaire, du service du développement à la base, du service de l'aménagement du territoire et enfin du service de la statistique.

Le cabinet prendra en compte les amendements formulés par le comité auxquels s'ajouteront ultérieurement ceux des élus locaux dans le cadre de la prochaine rencontre à provoquer.

D'un commun accord avec le cabinet, le comité organisera deux restitutions des résultats de l'étude dans les régions de Saint Louis et Fatick respectivement le 23 et le 27 Août 1999. Les consultants du cabinet seront pris en charge par le programme élargi pour leurs perdiiums.

Avant de lever la séance, le président de séance a demandé aux membres du comité si le dernier acompte du cabinet pouvait être liquidé pour éviter de trop les faire attendre avec la réunion prévue pour les élus locaux. Le comité, n'ayant pas d'objection particulière à cela, le président de séance, Directeur du PELCP a demandé à Monsieur Ibrahima BA, expert conseiller du SP5 de bien vouloir prendre les dispositions nécessaires pour le règlement.

Le rapporteur

M. Soyebou THIAM

